



Faits saillants du rapport financier 2020

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2020. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 370 270 \$.

Cet excédent est, en partie, attribuable à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, la pandémie en 2020 a fait en sorte que plusieurs événements et activités ont dû être annulés, ce qui nous permet de dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 284 538 \$.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2020 :

- Terminer les travaux de confortement et de rehaussement de la digue sur le boul. de la Chapelle entre la 13^e et la 18^e Avenue;
- Débuter le rehaussement des ouvrages de protection en béton sur toute la longueur ainsi que sur la digue de l'Ouest près du parc d'Oka.

Tous ces accomplissements font de 2020, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

Sonia Fontaine
Maire